

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	14
Absents	1
Exclus	0

Date de convocation
26 janvier 2026

Date d'affichage
30 janvier 2026

DEL 2026-005

OBJET :

Révision des loyers

L'an deux mille vingt-six, le 06 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.

Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Emmanuel SERRIER, Christophe BOCQUET, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU.

Absente excusée : Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ,

Procuration : Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Cédric VERNEY

Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de la Trésorerie de Rumilly. Les baux professionnels signés avec les intervenants de la maison médicale prévoient une indexation du loyer : « Le loyer sera réajusté chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail, le loyer devant varier du même pourcentage que l'indice du coût de la construction ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité :**

- **DE MAINTENIR** les loyers à l'identique lorsque les indices de référence évoluent à la baisse, compte tenu du tarif déjà bas pratiqué.

Le Secrétaire de séance,

Cécile FANTINI



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO


